



La très grande majorité des condamnations pour délits majeurs frappent les enfants de 13 à 15 ans. Cela saute surtout aux yeux dans le cas des filles, dont 75 p. 100 appartiennent à ce groupe d'âges en 1948.

7.—Pourcentages de garçons et filles condamnés pour délits majeurs, par groupe d'âge, années terminées le 30 septembre 1946-1948

Groupe d'âge	1946			1947			1948		
	Garçons	Filles	Deux sexes	Garçons	Filles	Deux sexes	Garçons	Filles	Deux sexes
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
7-12 ans.....	34.4	25.4	33.9	37.4	27.0	36.9	37.5	25.2	36.9
13-15 ans.....	64.8	71.8	65.2	61.3	70.2	61.7	61.7	74.8	62.3
Non indiqué.....	0.8	2.8	0.9	1.3	2.8	1.4	0.8	—	0.8
Total.....	100.0								

Éducation et criminalité.—Si six ans est l'âge d'entrée à l'école, 46 p. 100 des filles et 49 p. 100 des garçons condamnés pour délits majeurs en 1948 étaient en retard de deux années d'études ou plus pour leur âge, tandis que 3 p. 100 étaient en avance d'un an ou plus. Plus de la moitié des enfants délinquants étaient dans les cinquième, sixième et septième années et 9 p. 100 avaient fréquenté l'école secondaire pendant quelque temps.